

# Pharmacie



## **Avec l'accord du patient, puis-je transmettre son ordonnance à une pharmacie via une messagerie non sécurisée ?**

Malgré l'accord du patient, il n'est pas recommandé de transmettre une ordonnance via une messagerie non sécurisée. Pour les ordonnances, vous pouvez utiliser la messagerie sécurisée de Mon Espace Santé. Vous pouvez également mettre directement l'ordonnance via Mon Espace Santé afin que le patient puisse directement transmettre l'ordonnance à la pharmacie de son choix depuis leur messagerie sécurisée.